CONFESSION D'UN BIOGRAPHE

~~Ce n'est pas sans appréhension~~ C'est la honte au front que je me présente devant vous ce matin. Après tout, je suis parmi ceux qui, au moins une fois dans leur vie, ont commis - comment dire ? le crime de monographie, ce crime bourgeois par excellence, ~~quand on sait~~ s'il est vrai que "ce sont les classes sociales qui font l'histoire", comme dit Nicos Hadjinicolaou[1] et que toute monographie sacrifie au "culte de la personnalité".

Pis encore, les aveux que je m'apprête à faire sur la pratique historique risquent, je le crains, de ne pas améliorer ma cause. Je m'apprête à déclarer que 1) tout fait historique, et, spécialement tout fait biographique est de l'ordre de la fiction ; et, 2) qu'un fait historique n'est rien d'autre que son expression. Autrement dit, que s'il y a une personnalité à la quelle la monographie rend un culte, ce n'est pas à celle de l'artiste mais à celle de l'historien.

Sur l'équivalence <u>factum</u> - <u>fictio</u>, je suis pas à pas John Lukacs[2] en me permettant d'illustrer sa pensée de quelques exemples de mon cru.

Tout d'abord, l'idée d'un fait isolé est absurde. Un fait est toujours donné associé à d'autres faits, jamais isolément. Si on pouvait tombé sur un fait isolé, il n'aurait aucun sens. Ainsi, on peut établir par un document d'archives[3] que le peintre Jean Berger fit "vitré à ses frais les fenêtres de sa chambre", à Québec, en 1704. Ce fait ne prend de sens que s'il est associé à d'autres faits. Pour que Jean Berger ait pu mettre des "carreaux" à ses fenêtres en 1704, il fallait qu'il y eut du verre dans la colonie à ce moment là. Or, la plus ancienne manufacture de verre au Canada, la Mallorytown Glass Works, n'entra en opération qu'en 1839[4]. C'est donc dire que le verre utilisé dans la colonie avant cette date était importé. Il n'est donc pas étonnant que le revêtement habituel des fenêtres dans les logis moins fortunés de l'époque n'était pas

le verre, mais le papier ciré, qui, lui, ne laissait filtré qu'une mauvaise lumière jaune à l'intérieur[5]. On pourrait penser que, pour un peintre, la présence de carreaux de verre à ses fenêtres était matière de plus de conséquence que pour le simple mortel. Mais Robert-Lionel Séguin cite un cas exactement parallèle au nôtre qui suppose plutôt que ce sont les propriétaires qui prenaient l'occasion d'un loyer pour obliger leurs locataires, peintres ou non, à faire poser des carreaux aux fenêtres de leur maison. Il cite le cas d'un certain Pierre Chicoine qui louait sa maison de Verchères, à condition que le locataire "fournira les vitres nécessaires", tout en s'engageant par ailleurs à les "paier a la fin dudit bail a raison de huit sols par chacune vitre entiere quy s'y trouvera[6]". (Excellente mesure pour décourager les bris de verre !)

Sans vouloir donner des proportions épiques à cette histoire de "carreaux de verre", il ne me paraît pas dépourvu d'intérêt de faire remarquer que nous avons là un ~~bon~~ exemple de la manière concrète dont était vécue dans la colonie la politique mercantiliste de la Métropole. On ne fabriquera pas de verre dans la colonie. Soit ! Mais il ne vient l'idée à personne de se résigner à n'en jamais avoir. On le fera venir à grands frais de la Métropole, quitte à faire financer l'opération par les locataires, quand on est propriétaire. Me voilà pas si loin de la lutte des classes après tout !

Il n'existe donc pas de faits isolés. Les faits nous sont toujours donnés associés à d'autres faits. Faisons un pas de plus. La valeur d'un fait dépend plus de sa relation à d'autres faits que de son exactitude. Ainsi, je n'ai pas le moyen de vérifier si l'auteur de l'Histoire Naturelle des Indes Occidentales, manuscrit de la fin du XVIIe siècle conservé à la B.N., à Paris[7] dit vrai quand il affirme avoir dressé des ours, ni s'il n'exagérait pas en parlant de leurs prouesses.

> Mais pour revenir aux autres exercices que mes Ours faisoient, je diray qu'ils dençoient, qu'ils se tenoient debout, qu'ils marchoient comme les hommes, qu'ils manioient fort adroitement la hallebarde, qu'ils tenoient leurs pattes dans leur geule, et qu'ils faisoient plusieurs autres Beaux tours avec l'exercice du mousquet...

La suite n'est guère moins étonnante... et tout aussi invérifiable.

> De bonne foy ces Ours étoient un present a faire a quelque grand : mais par malheur je n'avois point de Boete ou je les pusse renfermer : aussi ayzement que les petits écureulxs suisses que j'eux l'honneur de presenter a Sa Maiesté, a Mon retour des Indes, dans son l'ouvre de Saint germain en laye ; d'ailleurs la fantaizie de quelques un de mes Compagnons missionnaires qui ne furent pas d'avis que je donnasse la peine de conduire de si gros animaux en france fit que je les abbandonay a mes amis[8].

Ce qui est extraordinaire ici, c'est la révélation, en finale, du statut de l'auteur. S'il parle de ses "Compagnons missionnaires", c'est qu'il l'était lui-même. On a pu établir en effet que l'auteur de l'Histoire Naturelle des Indes Occidentales, d'ailleurs signée "M.L.N.P.", était "Messire Louis Nicolas Prêtre", ou plus simplement père Louis Nicolas, jésuite[9]. Un jésuite dompteur d'ours en Nouvelle France ! On avouera que le cas est peu banal. Mais, attention, c'est la mise en relation de deux énoncés, à savoir : 1) Louis Nicolas affirme avoir dressé des ours ; et 2) Louis Nicolas était jésuite, que ~~le "fait"~~ l'existence d'un Jésuite dompteur d'ours prend ~~toute sa~~ valeur de "fait". Sans cette mise en relation faite par l'historien, le "fait" n'existe pas.

Est-il exact ? C'est une toute autre question. Pour établir son exactitude, il nous faudrait bien autre chose que ~~son~~ le seul témoignage de Louis Nicolas. Et pour commencer, il faudrait répondre à la question suivante : Comment ses supérieurs purent-ils tolérer que l'un de leurs missionnaires perde son temps à dresser des ours plutôt qu'à convertir les âmes ? D'autant que le Droit Canon déclarait certaines activités incompatibles avec l'état ecclésiastique, comme Lescar-

bot nous le rappelle.

> ... l'Eglise qui est le premier ordre en la société humaine, de qui le Sacerdoce est appellé Royal par le grand Apôtre saint Pierre, a permis aux Ecclesiastiques la Pecherie & defendu la Chasse & la Fauconnerie[10].

Et,pourtant, bien que nous ayions plusieurs documents fort sévères sur le comportement du père Nicolas de la part de ses supérieurs, aucun ne lui fait reproche d'avoir dressé des ours. Peut-être y voyait-on un moyen d'attirer la curiosité des Indiens ? C'est un peu ce qu'il laissait lui-même entendre.

> ... les Indiens venoient a la foule voir faire tous ces mouvemens, en leur langue, a des animaux qu'ils n'auraient jamais creu qu'on pût dresser[11].

Après tout, on avait déjà vu le bon père Brébeuf se munir de "pierre d'aymant ; en laquelle ils [les Hurons] regardoient s'il n'y avoit de la colle, & d'une lunette à onze facettes, qui leur representoit autant de fois un mesme objet, d'une petite phiole dans laquelle une pulce paroist comme un hanneton, du verre triangulaire, des outils de menuiserie. Mais sur tout de l'escriture : car ils ne pouvoient concevoir comme ce qu'un de nous, estant au village leur avoit dit & couché en mesme temps par escrit ; un autre cependant estoit dans la maison bien esloigné, le disoit incontinent en voyant l'escriture. Je crois qu'ils en ont fait cent experiences[12]".

De son côté, le père Le Jeune avait traîné dans ses fameuses courses avec les Montagnais durant l'hiver 1634 un "petit cadran" pour leur expliquer "où alloit le Soleil quand il nous quittoit, quelle figure avoit la terre...[13]". Le Jeune ne dédaigna pas, lui non plus, la "pierre d'aymant" puisqu'il s'en servit pour confondre un "sorcier".

> ...je pris une fueille de papier, & je leurs fis tenir par les quatre coins, puis ayant mis par dessus quelques aiguilles, je passois doucement ma main par dessous, tenant entre mes doigts une petite pierre d'aymant (...) Cela les estonna voyans courir & tourner ces aiguilles sans qu'on les touchast. Les voyant dans l'estonnement je dy au sorcier qu'il en fist autant...[14]

Sollicité par Makheabichtichiou d'expliquer les variations de couleur du ciel, Le Jeune a un prisme avec lui.

> Je luy repliquay que la lumiere renduë dans des vapeurs, ou dans des nuës, faisoit cette diversité de couleurs selon la diversité de la vuë ou elle se trouvoit, & sur l'heure je luy monstray un verre trigonal. Tu ne vois, luy dis-je, aucune couleur en ce verre, mets le sur tes yeux & tu verras palin de belles couleurs qui proviendront de la lumière, l'aiant appliqué à sa veuë, & voiant une grande variété de couleurs, il s'ecria vous estes des Manitous vous autres François, qui cognoisses le Ciel & la terre[15].

Personne n'avait songé à reprocher aux pères Brébeuf ~~ou~~ ni au père le Jeune ce bric à brac missionnaire, d'autant que le père Brébeuf en avait indiquer clairement la raiso d'être.

> Tout cela sert pour gaigner leurs affections, & les rendre plus dociles, quand il est question des admirables & incomprehensibles mysteres de nostre Foy[16].

Pourquoi pas des ours dressés capables de manier la hallebarde, surtout si cela avait le don d'attirer les Indiens "a la foule" ?

Par ailleurs, le don généreux de deux "petits écureulx suisses" n'a pas laissé de trace, à ce que je sache, dans les archives. Louis Nicolas affirme que le Roi les a fait mettre dans sa Ménagerie à Versailles.

> Sa Majesté comme j'ay deja dit, m'a bien voulu faire l'honneur, d'en recevoir deux de ma main ~~qui faisoient tout ce que je viens de dire~~ (...), elle a bien eu la curiosité de commender a Monsieur Chamarante qu'on les mit dans sa fameuze menagerie de Versaille : ou l'on voit le plus belles, et les plus rares curiosités du monde...[17]

C'est évidemment dans les papiers de ce "Monsieur Chamarante" que l'on pourrai espérer retrouver un ~~joli petit~~ "accusé réception" au Louvre et due forme de deux petits suisses du Canada ~~du p~~ apportés par le père Louis Nicolas pour la Ménagerie du Roi à Versailles ! Mais comme j'ignore si ces papiers existent, voire même tout sur l'identité de ce "Monsieur Chamarante"... je suis donc encore assez loin du compte ! Ce n'est pas que j'exclues a priori l'existence de document de ce genre. A.-Léo Leymarie rapportait jadis, dans un article publié en février 1926, un passage du Journal de Jehan Herouard, médecin du Roi qui notait un "fait" du même genre, le 15 novembre 1605.

> Sa première nourrice [au Dauphin, le futur Louis XIII] le vient voir ; il lui donne sa main, ne la veut point baiser ne acoler. Mené au Pecq [au bord de la Seine, non loin de Saint-Germain-en-Laye] et passé l'eau pour voir un animal porté du Canada par M. de Monts, de la grandeur d'un élan. Il y avoit une petite barque faite à la mode du pays, avec du jonc, et couverte d'écorce d'arbre, teinte de rouge, faite en façon de gondole et ayant les avirons du bois du pays ; trois mariniers le firent voguer devant lui d'une incroyable vitesse[18]".

Le futur Louis XIII n'avait alors que quatre ans. Ce n'est pas tout. L'identité de la bête montrée au petit roi est confirmée par une Observation de Peiresc, le fameux correspondant de Rubens, datée du 26 novembre 1605.

> Monsieur De Monts, estant revenu en 31 jours du pays de Lacadie en la Nouvelle-France, nous a faict voir un ailan femelle en vie, de l'aage de six mois tout au plus et neantmoins de la haulteur d'un cheval de moyenne taille, les jambes de laquelle estoient fort menues pour la proportion du corps, comme celles des biches. La teste estoit fort longue pour sa grosseur, et les oreilles bien larges ; la queue si courte qu'elle ne paroissoit presque poinct. Le poil estoit long de trois ou quattre doigs et de couleur de rose seiche fort bruslée et noirastre, parsemé de petits poils blancs et roux. La forme en somme n'estoit pas trop dissemblable de celle d'une biche, sinon qu'elle est plus chargée de chair[19].

Peiresc parlait même de la "barquette" qu'on avait fait manoeuvrer à pleine vitesse devant le petit Louis et la décrivait aussi bien.

Louis Nicolas n'eut pas la chance d'avoir un Jehan Herouard ~~et~~ ou un Peiresc pour noter son geste et la réaction du Roi à la vue de ses "suisses". Il s'en chargea d'ailleurs lui même. Sa description du Tamyas rayé, pour lui donner son ~~vrai~~ nom scientifique s'ouvre par une déclaration d'une emphase extraordinaire.

> Cet Animal doit sans doute être ennobly, et tenir le premier rang dans ce livre : car il a deja reçeu ses lettres de noblesse de la bouche du plus auguste, et du plus invincible Monarque du monde ; cé de louy le grand. elles ont été confirmées par celle du plus éclairé, et du plus sçavant de nos dauphins : et ratifiées par la plus pieuze Reyne de lunivers ; et enfin elle a été reconnue par la cour la plus accomplie du plus fleurissant état, et de la plus puissante Monarchie de la Terre.

> Je veux dire que toutes ces illustres personnes ayant veu une seule espece de ces animaux que javois apporter d'audela du grand ocean, et, que j'eus l'honneur de presenter a sa Maiesté, les trouverent si Beaux, et si rares, et si bien dressés qu'elles dirent d'un commun accord qu'ils étoient fort jolis tant pour la Beauté de leur poil que pour la petitesse de leur corps, et pour les Belles graces dont la nature les avoit embelis[20].

On le voit, l'exactitude des deux faits que nous avons rapporté, à savoir : 1) le jésuite Louis Nicolas a dompté ~~deux~~ des ours ; et, 2) Louis Nicolas a donné un couple de Tamyas rayé à la Ménagerie de Versailles, ne peut être établie. Pourtant il est difficile de les mettre en doute parce qu'ils se situent dans des séries de faits analogues : dans un cas, par rapport aux pratiques missionnaires des jésuites ; dans l'autre, par rapport à l'habitude des voyageurs d'offrir des curiosités exotiques au Roi. C'est cette mise en série qui donne le caractère de "fait historique" aux énoncés de l'*Histoire Naturelle des Indes Occidentales*.

Mais, comment ne pas voir que cette mise en série est proprement le travail de l'historien ? Comment ne pas comprendre que, par voie de conséquence, tout fait historique est une *fiction* ? *Fiction* vient du latin *fingere*, qui veut dire *façonner*, *faire construire*. Les mots *figure* et *effigie*, ces choses façonnées, faites, construites dérivent de la même racine, *fig-* que *fiction*.

Un fait historique est une fiction, c'est-à-dire une construction, parce qu'il n'existe, comme tel, qu'associé à d'autres faits et que la mise en relation d'un fait avec un autre fait, et, éventuellement, l'établissement d'une série de faits est à proprement parler le fruit du travail de l'historien. Faut-il rappeler ce qu'écrivait Charles Morazé ?

> Le fait n'est pas une donnée de la nature, il n'est pas une donnée de l'évolution humaine, il est une fabrication de l'esprit, de l'esprit de l'historien, de l'esprit qui étudie[21].

Rien ne fait mieux apparaître ce caractère construit du "fait historique" que la perception d'un même fait, ~~connu et bien assimilé par les contemporains~~ par plusieurs historiens, d'autant plus si le fait est connu et bien assimilé et si les historiens sont d'époques différentes. Ainsi, quoi de plus connu et assimilé que le fait de la découverte du Canada par Jacques Cartier ? Mais connaissez-vous l'opinion de Samuel de Champlain sur Cartier, son prédécesseur immédiat dans la découverte et l'exploration du Canada ? L'avait-il en haute estime ? Lui reconnaissait-il quelque mérite ? Pas vraiment.

> Cartier receut tant de mescontentement en ce voyage, qu'en l'extreme maladie du mal de scurbut, dont ses gens la plus-part moururent, que le printemps revenu il s'en retourna en France assez triste & fasché de ceste perte, & du peu de progrés qu'il s'imaginoit ne pouvoir faire, pensant que l'air estoit si contraire à nostre naturel, que nous ne pourrions vivre qu'avec beaucoup de peine, pour avoir esprouvé en son hyvernement le mal de scurbut, qu'il appelloit mal de la terre (...) D'autres que Cartier eussent bien peu entreprendre ceste affaire, qui ne se fussent si promptement estonnez, & n'eussent pour cela laissé de poursuivre l'entreprise, estant si bien commencée. Car, à dire vray, ceux-là qui ont la conduitte des descouvertures, sont souventefois ceux qui peuvent faire cesser un loüable dessein, quand on s'arreste à leurs relations : car y adjoustant foy, on le juge comme impossible, ou tellemen traversé de difficultez, qu'on n'en peut venir à bout qu'avec des despen-ses & difficultez presque insupportables. Voila le sujet qui a empesché dés ce temps là que ceste entreprise sortist effect : outre que dans un Estat se presentent quelquefois des affaires importantes, qui font que celle-cy se negligent pour un temps : ou bien que ceux qui ont bonne volonté de les poursuivre, viennent à mourir, & ainsi les années se passent sans rien faire[22].

Autrement dit, si Cartier n'avait pas tant parlé du scorbut dans sa Relation il n'aurait pas décourager l'entreprise canadienne aussitôt. La colonie aurait pu être fondée bien avant. Champlain voyait dans Cartier le premier colonisateur du Canada et, de ce point de vue, jugeait son aventure comme un échec. Nous ne le voyons plus ainsi. Nous le percevons plutôt comme le dernier des découvreurs et nous admirons son audace et son courage. Autrement dit, nous ne le situons pas sur la même chaîne d'évènements que Champlain. Le "fait" Cartier s'en trouve modifié complètement.

Mais voyez la force de l'écrit ! N'est-il pas vrai qu'il n'en faut guère plus qu'un paragraphe ou deux pour nous faire hésiter sur l'exactitude d'un fait pourtant solidemment établi ? Et si Champlain avait raison ? Et, si Cartier n'~~était~~ avait été qu'un poltron ? et, s'il aurait mieux fait de se taire que d'écrire ses souvenirs de voyages et décourager des meilleurs que lui d'entreprendre la colonisation du Canada Si nous hésitons tout de même à aller trop loin dans cette direction, c'est que nou avons lu autre chose que Champlain sur Cartier et surtout, qu'avec le recul du temps nous en sommes venu à le voir dans une autre perspective.

A le voir ? Je devrais dire à nous en donner une autre image, une autre figure, une autre fiction, parce que des historiens nous l'ont fait voir autrement. Un "fait historique" n'est rien d'autre que son expression.

François-Marc Gagnon

Université de Montréal

Notes.

1. Histoire de l'art et lutte des classes, F. Maspero, Paris, 1973, p. 44.

2. Historical Consciousness, or the Remembered Past, Shocken Books, N.Y., (1968), 1985, pp. 98 - 127.

3. Bail à loyer de la veuve Langlois à Jean Berger, 26 aôut 1704, passé devant le notaire Chambalon à Québec.

4. R. JEKYLL, art. "Glass" dans The Canadian Encyclopedia, vol. II, pp. 745 - 746.

5. Voir Robert-Lionel SÉGUIN, La Civilisation Traditionnelle de l'"habitant" aux 17e et 18e siècles. Fonds matériel, Fides, Montréal et Paris, 1967, pp. 320 - 321.

6. Id., p. 321.

7. B.N., Fr. 24225 (Ancien Oratoire, 162), 196 p.

8. Folio 74.

9. Anne-Marie SIOUI, "Qui est l'auteur du Codex canadiensis", Recherches amérindiennes au Québec, vol. VIII, no. 4, 1979, pp. 271 - 279.

10. Liv.VI, c. xxii, p. 430 du vol. III de l'éd. W. L. GRANT et H.P. BIGGAR de la Champlain Society, Toronto, 1914.

11. Folio 74.

12. Jes. Rel., vol. 8, pp. 112 et 114.

13. Jes. Rel., vol. 7, p. 94.

14. Jes. Rel., vol. 11, pp. 258 et 260.

15. Jes. Rel., vol. 12, p. 142.

16. Jes. Rel., vol. 8, p. 114.

17. Folio 51.

18. Cité par A.-Léo LEYMARIE, "Le Canada pendant la jeunesse de Louis XIII", Nova Francia, vol. I, no. 4, (février 1926), pp. 169 - 170.

19. Observations de Peiresc, sur les curiosités rapportées d'Acadie par Pierre du Gua, sieur de Mons, dans R. LE BLANT et R. BAUDRY, Nouveaux documents sur Champlain et son époque, Archives Publiques du Canada, Ottawa, 1967, p. 102.

20. Folio 49.

21. Cité par J. LUCKACS, op. cit., p. 105, note 11.

22. Ch.-H. LAVERDIERE, Oeuvres de Champlain, Québec, 1870, vol. V, pp. 670 - 671.